

Patrick HETZEL
Député du Bas-Rhin

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des solidarités et de la santé
14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

Tes signés

PH/FLC/1105.21

Paris, le 12 mai 2021



Monsieur le Ministre,

La crise sanitaire que nous traversons a été dramatique à bien des égards mais il faut en retirer certains enseignements dont un majeur: le rôle central des infirmières et des infirmiers dans notre système de santé.

Aussi en cette journée internationale des infirmières, je souhaiterais savoir dans quel délai vous prévoyez d'ouvrir les travaux de réingénierie du décret infirmier. En effet ce décret qui date de 2004 n'est plus d'actualité et ne répond ni aux besoins des patients ni aux aspirations des professionnels de santé.

Dans une étude publiée par l'Ordre National des Infirmiers auprès de 30 000 d'entre eux, nous apprenons que 40% de ces professionnels veulent changer de métier suite à cette crise et que 90% estiment que « la profession infirmière n'est pas reconnue à sa juste valeur au sein du système de santé ». Ce constat, je le partage.

Ce décret de compétences (Code de la santé publique) représente la liste des actes que peut réaliser un infirmier diplômé d'Etat, quel que soit le mode d'exercice (hospitalier, libéral, privé, ...), dans le cadre de son rôle propre, sur prescription médicale, ou en présence d'un médecin pouvant intervenir à tout moment.

Aussi, il faut donner aux infirmières et infirmiers des perspectives de carrières afin qu'ils deviennent rapidement un élément clé de la transformation souhaitable du système de santé.

En attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Ce sujet est crucial pour notre système de santé !

Bien à vous,

Patrick HETZEL
